

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

COMMUNE DE BERTOUA 1er



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

LOM AND DJEREM DIVISION

BERTOUA 1ER COUNCIL

Pour toute tentative de corruption ou cas de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP
ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/C.BTA1ER/CIPMP/2019 Du 03/07/2019
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES
ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE BERTOUA 1ER DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM REGION DE
L'EST**

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC- EXERCICE 2019

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BERTOUA 1er, Autorité Contractante, lance, un appel d'offres national ouvert pour l'exécution des travaux de réhabilitation des salles de classe dans certaines Ecoles Publiques de la Commune de Bertoua 1^{er}, Département du LOM ET DJEREM, Région de l'Est

N° Lot	Désignation	Imputation Budgétaire	Montant TTC
01	Ecole Publique de NGANKE	27 351 01 641208 2222 222204	7 924 000
02	Ecole Publique de MOKOLO II	27 351 01 641208 2222 222204	7 924 000

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- ◆ Lot 100 : Travaux Préparatoires;
- ◆ Lot 200 : Maçonnerie-Elévation ;
- ◆ Lot 300 : Charpente-Couverture-Plafond ;
- ◆ Lot 400 : Menuiserie Bois
- ◆ Lot 500 : Menuiserie- Métallique
- ◆ Lot 600 : Peinture
- ◆ Lot 700 : VRD;

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine des Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public EXERCICE 2019 :

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Préfecture du LOM ET DJEREM à BERTOUA, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de **Quinze mille (15 000) francs CFA** à la Trésorerie de BERTOUA.

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels**, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de Bertoua 1er, sans

aucune indication sur l'identité du Soumissionnaire sous peine de rejet, au plus tard le **26/07/2019 à 11 h** précises et portera les mentions suivantes :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/C.BTA1ER/CIPMP/2019 Du 03/07/2019 POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES
PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE BERTOUA 1ER DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM REGION DE L'EST**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de **1% du montant prévisionnel du projet**, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère des Finances **par lot**.

La caution devra rester valable **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle de conférences de la Préfecture du LOM ET DJEREM à BERTOUA le **26/07/2019 à 12 h** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de BERTOUA 1ER, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

9-1-Critères éliminatoires

A. Critères éliminatoires :

a. *Offre Administrative*

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire, excepté la caution de soumission ;

b. *Offre technique*

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) Absence de plus de deux (02) critères de qualification de l'offre technique ;
- 3) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification.
- 4) Absence de plus de 20 % de sous-détails des prix.

c. *Offre Financière*

- 1) Omission du prix d'une tache quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'Offre financière défini à l'Article 14.3 du RPAO ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- a) Déclaration sur l'Honneur de visite du site signée par le soumissionnaire ;
- b) Personnel d'encadrement ;
- c) Moyens matériels ;
- d) Références de l'Entreprise;
- e) Méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux ;
- f) Compréhension du projet (Sous-Détail des Prix Unitaires)

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 46 « oui » sur 65) seront examinées.

9- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

10- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel du projet, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministre des Finances, soit 250 000 (Deux cent cinquante mille) Francs CFA.

11- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **quatre (04) mois**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

12- ATTRIBUTION D'UNE LETTRE - COMMANDE

Chaque lettre-commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de critères supérieur ou égal à 70% ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

13- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Préfecture du LOM ET DJEREM, aux numéros de téléphones : _____.

Ampliations :

- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ DDMINMAP/LD ;
- ✓ Pdt/CIPM;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono ;
- ✓ Archives.

BERTOUA, le 03/07/2019

le MAIRE DE LA COMMUNE DE BERTOUA IER.

Autorité Contractante

